

Forensique
Représentations et régimes de vérité
Forensics
Representations and regimes of truth

Vincent Lavoie

Numéro 93, hiver 2013

Forensique
Forensics

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/68423ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Productions Ciel variable

ISSN

1711-7682 (imprimé)
1923-8932 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Lavoie, V. (2013). Forensique : représentations et régimes de vérité / Forensics: Representations and regimes of truth. *Ciel variable*, (93), 7–7.

FORENSIQUE / FORENSICS

REPRÉSENTATIONS ET RÉGIMES DE VÉRITÉ /
REPRESENTATIONS AND REGIMES OF TRUTH

Un dossier réalisé sous la direction de / Guest editor **VINCENT LAVOIE**

Depuis les années 1990, on assiste à une montée en puissance des imaginaires de la criminalistique. Ce phénomène est observable aussi bien dans la littérature contemporaine, que l'on pense aux romans de Kathy Reichs (*Déjà Dead*, 1997), elle-même anthropologue judiciaire de profession, qu'à ces séries télévisées (*Crime Scene Investigation*, 2000 ; *Forensic Files*, 2000 ; *Bones*, 2005) où l'on entretient la croyance en l'infaillibilité des expertises médico-légales. Notre appétence pour les systèmes probatoires pourvoyeurs de vérités incontestables a pour emblème le mot *forensic*. Traduit en français par « forensique », ce terme est désormais accolé à l'ensemble des disciplines engagées dans un processus d'enquête criminelle : *forensic anthropology* (anthropologie judiciaire ou médico-légale), *forensic linguistic* (linguistique légale), *forensic entomology* (entomologie judiciaire), *forensic botany* (botanique judiciaire), etc. L'adjonction de ce qualificatif est révélatrice du tournant criminalistique pris par ces sciences et disciplines au cours des dernières décennies. Télévision, littérature, sciences biologiques et humaines, architecture, discours critique, on ne compte plus les domaines déclinés sous le mode de la forensique.

Cette spectacularisation de la criminalistique constitue un trait marquant de notre contemporanéité. Aussi serait-il infondé de croire que les arts visuels soient demeurés imperméables aux imaginaires probatoires associés à ce phénomène culturel. C'est à l'analyse de ce phénomène que s'attache le présent dossier. Quelles formes de visibilité prennent aujourd'hui nos croyances ? Pourquoi a-t-on toujours besoin des images pour dire vrai ? En quoi l'art contemporain requalifie-t-il les régimes de vérité soutenus par la criminalistique ? Peut-on envisager une esthétique de la forensique que les pratiques contemporaines auraient voulu critiquer, métaboliser ou subvertir ? S'il est un dénominateur commun à l'ensemble des pratiques artistiques réunies dans ce dossier, ce serait peut-être celui-ci : l'affirmation d'un paradigme esthétique-légal de l'art caractérisé par la posture d'expert, mieux de plaideur adopté par les artistes, et par le rétablissement du spectateur dans sa fonction arbitrale vis-à-vis de l'image.

/

Since the 1990s, there has been a rise to pre-eminence of forensic imaginaries. This phenomenon can be observed in contemporary literature, as in novels by Kathy Reichs (*Déjà Dead*, 1997), herself a forensic anthropologist by profession, and in television series (*Crime Scene Investigation*, 2000; *Forensic Files*, 2000; *Bones*, 2005) that promulgate a belief in the infallibility of medico-legal expertise. Our affinity for evidentiary systems that purvey incontestable truths has as an emblem the word *forensic*. Disciplines engaged in criminal inquiries are now tagged with this term: *forensic anthropology*, *forensic linguistics*, *forensic entomology*, *forensic botany*, and so on. The addition of this qualifier is revealing of the turn to forensics that these sciences and disciplines have taken in recent decades. Television, literature, biological and human sciences, architecture, critical discourse, and countless other fields are now seen through the forensic prism.

This spectacularization of forensics is a trademark of contemporary life. So, it is unthinkable to presume that the visual arts have remained impermeable to the probative imaginaries associated with this cultural phenomenon. It is on analysis of this phenomenon that this thematic section is focused. What visual forms do our beliefs take today? Why do we always need images to say that something is true? How does contemporary art reconsider the regimes of truth that underlie forensics? Can we envisage a forensic aesthetic that contemporary practices will attempt to critique, metabolize, or subvert? If the art practices brought together in this presentation have a common denominator, it could be this: the affirmation of an aesthetic-legal paradigm of art characterized by the artist's adoption of the posture of expert – or, better, litigant – and the re-establishment of the viewer's function of arbitrator with regard to the image.

avec des essais de / with essays by

Vincent Lavoie, Susan Schuppli, Alexis Lussier, Marianne Cloutier, Gaëlle Morel, Bénédicte Ramade

et les travaux de / and works by

Errol Morris, Corinne May Botz, Paul Vanouse, William E. Jones, Emmanuelle Léonard, Phil Chadwick